

## POUR UNE CHARTE DE L'ENSEIGNANT-CHERCHEUR DU SECONDAIRE

Lequel d'entre nous n'a-t-il pas lu dans l'avant-propos d'une thèse ou entendu au cours d'un exposé de soutenance les allusions du « thésard » sur les conditions difficiles dans lesquelles il a dû conduire ses recherches ? Clauses de style, précautions oratoires en vue d'attirer indulgence et sympathie de la part du lecteur ou du jury ? Peut-être parfois, mais plus souvent, évocation discrète d'une longue, incertaine et pénible aventure au cours de laquelle trois ou quatre ans durant, s'il s'agit d'un doctorat de Troisième cycle, dix ou douze ans dans le cas d'un doctorat d'Etat, le candidat a mené une double vie, enseignant seize, dix-huit heures par semaine dans un lycée ou un collège, tout en poursuivant parallèlement ses recherches. L'un des grands maîtres de notre histoire moderne a su, dans les premières lignes de sa thèse, trouver les mots pour décrire son odyssee personnelle de jeune enseignant d'un lycée de province et de chercheur. Mais pour une victoire éclatante comme fut la sienne, combien, sinon de vraies défaites, du moins de combats engagés au soir d'un grisant succès au Capes ou à l'Agrégation, et abandonnés au lendemain d'une nomination lointaine, ou à la réception d'un « emploi du temps » saupoudré comme à plaisir sur tous les jours de la semaine !

Mais, nous dira-t-on, pourquoi verser à nouveau des larmes sur une situation qui n'est pas nouvelle et qu'il convient de ne pas dramatiser à l'excès ? D'abord, parce qu'elle n'a pas été réglée, et qu'elle apparaît de plus en plus anormale à un moment où l'on parle d'assurer le perfectionnement et la promotion des personnels par le biais de la formation continuée et des opérations de recyclage. Ensuite, parce que si la tendance amorcée durant ces dernières années persiste, c'est-à-dire si le nombre des chercheurs « patentés » que sont les universitaires et les membres du CNRS continue à diminuer, l'avenir de la Recherche, surtout au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle, dépendra pour une grande part du degré de participation à celle-ci, des collègues enseignant dans le Secondaire.

Précisons avant d'avancer quelques propositions, et pour éviter tout malentendu, qu'il n'est pas dans notre propos d'imposer à l'ensemble du corps une orientation qui procède d'un choix personnel. Il s'agirait seulement de créer pour ceux qui le désireraient les meilleures conditions possibles en vue de compléter leur métier d'enseignant par une activité de recherche sans que ces deux pôles d'intérêt nuisent l'un à l'autre, ou que le second ne vienne s'ajouter au premier comme un fardeau pesant et étranger. Ce qui est à peu près le cas aujourd'hui dans la mesure où, sauf erreur de notre part, l'acquisition d'un doctorat n'entre aucunement en ligne de compte dans la carrière de l'enseignant du secondaire. Les seuls critères pour son avancement, ses promotions, ses mutations sont d'ordre pédagogique et disciplinaire. On peut notamment s'étonner que la qualité et la quantité des travaux de recherche ne soient pas des éléments plus déterminants dans l'intégration par voie interne dans le corps des certifiés et des agrégés. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que le professeur du Secondaire ne doit attendre aucune décharge du service, faire de la Recherche est pour lui un véritable acte d'altruisme et d'héroïsme. La thèse sera toujours un parcours solitaire et difficile mais est-il besoin de corser celui-ci en décourageant des candidats potentiels ?

Après avoir suivi le cheminement de collègues amis enseignant dans le Secondaire, il nous semble que priorité devrait être donnée à une reconnaissance officielle de leur double qualité d'enseignant et de chercheur sur la base de deux types de soutien, l'un matériel, l'autre moral : d'une part, davantage de moyens ; d'autre part, davantage de considération, tant de l'Administration que de l'Université.

Sur le plan des moyens, disons d'emblée, afin de prévenir un argument courant en une période dite d'austérité que les aménagements souhaités ne conduiraient certainement pas ni à la ruine, ni à la désorganisation des services de l'Education nationale. Il suffirait de prévoir, comme cela existe déjà pour les Historiens responsables du service éducatif des Archives ou du cabinet des cartes et documents, une décharge de service pour les professeurs préparant une thèse. Ce n'est pas le lieu ici d'étudier les précautions et les modalités simples, comme l'avis motivé du directeur de recherche, pour la première année, puis, la rédaction de rapports annuels qui éviteraient des abus toujours possibles. Ce n'est pas non plus à nous de déterminer quantitativement la décharge qui, pour être raisonnable, devrait approcher du quart du service exigé en période normale.

Par ailleurs, presque aussi importante nous paraît la priorité qu'il conviendrait d'accorder aux enseignants-chercheurs dans l'établissement de leur emploi du temps. Il serait bon de leur dégager au moins une journée entière durant la semaine, réservée à l'assistance aux séminaires spécialisés ou au dépouillement dans les archives et les bibliothèques de la zone explorée.

Mais, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les efforts et les innovations ne sont pas à attendre de la seule Administration. L'Université est aussi directement concernée. Elle se doit d'adapter son organisation de la recherche à la « clientèle » particulière que constituent les enseignants des lycées et collèges. En s'inspirant d'expériences réussies<sup>1</sup>, il paraîtrait souhaitable qu'elle s'oriente de ce point de vue vers une certaine décentralisation. Sans faire de l'universitaire un nomade sans domicile fixe, il est possible de l'imaginer un peu plus mobile dans ce domaine. La réunion, une ou deux fois l'an, sur le « terrain » par un ou plusieurs directeurs de recherche, de tous les chercheurs d'une même zone ne serait-elle pas à la fois pratique et profitable ? D'autant que cette rencontre pourrait être ouverte à tous les spécialistes locaux (archivistes, bibliothécaires, érudits) ainsi qu'à tous les enseignants du lieu, désireux de se tenir au courant des orientations et de problèmes de la recherche. Il va sans dire que de tels « carrefours » annuels ou bi-annuels, viendraient renforcer, et non remplacer, les contacts réguliers et indispensables organisés à l'université dans le cadre des séminaires de recherche. Pour intensifier ces contacts, il y aurait même intérêt à diffuser de petits bulletins de liaison rendant compte des différentes activités des séminaires et permettant à des enseignants du secondaire non-assidus d'être au fait des questions débattues en leur absence. A l'instar de celui du Centre d'études des Mentalités et Croyances à l'époque contemporaine de Montpellier, de tels bulletins gagneraient à être adressés non seulement aux chercheurs effectifs, mais aussi à tous les anciens étudiants de maîtrise, enseignants ou pas, souvent désireux de rester en relations avec des chercheurs et avec la recherche.

On pourrait aussi attendre de l'Université qu'elle veille davantage à faciliter les conditions de recherche des professeurs de l'enseignement secondaire. Par exemple, elle devrait pouvoir obtenir que les déplacements de documents des Archives Nationales aux dépôts départementaux leurs soient systématiquement accordés. Ce n'est certes pas un objectif facile à atteindre dans une période où ce service ne cesse de se dégrader, jouant de moins en moins le rôle d'un service public pour les chercheurs provinciaux à qui il refuse, sous mille prétextes, des transferts de dossiers, et qui fait d'eux, lors de leurs

---

<sup>1</sup> Nous pensons, par exemple, au cycle de formation continue des enseignants d'Histoire-Géographie, organisée par l'Académie de Toulouse, sous l'égide de l'Université de Toulouse-Le Mirail, ainsi qu'à la mise en place par cette même université, en accord avec les municipalités, d'« universités du samedi » à Cahors et à Castres.

brefs séjours estivaux rue des Francs-Bourgeois, les premières victimes des compressions de personnel technique aboutissant à réduire comme une peau de chagrin le nombre des « cartons » consultables dans une journée. D'autre part, malgré ses faibles moyens, l'Université ne serait-elle pas en mesure de participer davantage à la mise en forme et à la diffusion des travaux de recherche, proposant à tous les enseignants de prendre en charge l'exécution et les tirages des cartes et graphiques, leur offrant surtout la possibilité de profiter de ses services de publications qui, sans pouvoir financer l'édition, se chargent tout au moins des souscriptions et de la diffusion ?

Mais que ces derniers exemples ne trompent pas. L'amélioration de la condition de l'enseignant-chercheur des lycées et collèges ne saurait se concevoir uniquement d'un point de vue matériel. Une fois la preuve de son aptitude à la recherche démontrée, il serait légitime qu'il soit considéré comme un spécialiste à part entière, c'est-à-dire associé à un certain nombre de responsabilités ou d'activités qui restent parfois du domaine exclusif des seuls universitaires : participation à l'animation des Universités du Samedi ou du 3<sup>ème</sup> Age ; participation aux jurys de maîtrise ou de thèses de 3<sup>ème</sup> cycle ; rédaction d'ouvrages d'histoire régionale.

Mieux intégré dans le corps des spécialistes, l'enseignant-chercheur devrait aussi voir se répercuter dans le déroulement de sa carrière l'élargissement de ses activités et de ses aptitudes, ses travaux de recherche étant pris en compte aussi bien pour les promotions que pour les passages d'une catégorie à une autre.

Que l'on ne nous accuse ni de rêver ni de vouloir créer encore un nouveau corps d'enseignants avec ses particularités et ses privilèges. En fait, en réglant ce problème, il s'agirait seulement de mettre fin à une situation injuste pour les individus et mauvaise pour la Recherche en Sciences humaines. Peut-être n'est-ce qu'à ce prix qu'on pourra sauver celle-ci de la mort lente qui la guette ? Voici un nouveau combat que notre Association, si active depuis quelques années, devrait pouvoir mener à bien, si, toutefois, nous sommes assez nombreux pour le souhaiter.

Jean-François SOULET  
Maître-assistant d'histoire contemporaine  
Université de Toulouse-Le Mirail

*Historiens et Géographes*, n°272, février 1979, pp. 456-458.